Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_12-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2025

N° C23_01_2025_12 - Conseil de développement - Modifications de composition

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
89	59	11	70	19

Pour : 67	Abstention : 1	Contre : 2	Sans Participation : 0

Date de convocation : 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARRE Gérard (pouvoir donné à GRASSWILL François), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), THELLIER Odile (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), TRICHET Jacques (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Patrice, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_12-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KLINGLER

****

Conseil de développement - Modifications de composition

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le pacte de gouvernance de Mellois en Poitou adopté lors du conseil communautaire du 27 mai 2021,

Vu la délibération du 21 octobre 2021 fixant le pacte de coopération entre conseil de développement et la communauté de communes de Mellois en Poitou,

Vu la délibération du 21 octobre 2021 modifiant la composition du conseil de développement de Mellois en Poitou,

Le Conseil de développement Mellois en Poitou a connu deux cohortes distinctes : un premier groupe composé de quatre collèges entre 2019 et 2022 et un second, sans distinction interne, sur la base de l'expérience citoyenne de chaque membre, entre 2022 et 2025. Malgré des désistements au fin des trois années, les membres actifs ont su répondre à trois saisines de la collectivité tout en travaillant sur trois axes dans le cadre de groupes thématiques, démontrant que la qualité du travail fourni ne dépendait pas du nombre de personnes mobilisées.

Notons la difficulté à maintenir un engagement sur le temps long mais également le faible nombre de candidatures pour la cohorte 2025-2027 du Conseil de développement.

Ainsi, et dans l'objectif de permettre à ce groupe de continuer à exercer ses missions en s'appuyant sur ses membres actifs, il est proposé de supprimer le nombre minimal attendu de 36 membres. Les autres critères de composition, définis par la délibération adoptée le 21 octobre 2021, restent inchangés : un maximum de 50 personnes, de 16 ans ou plus, sans mandat électoral, et qui habitent ou travaillent sur le territoire de Mellois en Poitou.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER les modifications de la composition du conseil de développement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sarah KLINGLER
11ème Vice-Présidente en charge du projet de territoire et d l'ingénierie territoriale
1 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
29 janv. 2025